



Communiqué SNJ – SNJ-CGT – Cfdt-Journalistes – SGJ-FO du 19 mars 2021

Liberté d’informer : Soutien au journaliste Gérard Fumex, convoqué au tribunal

Le 12 septembre 2020, notre collègue journaliste Gérard Fumex, créateur du site Librinfo74, était informé par des militants écologistes d’une action de protestation menée par ces derniers sur l’aérodrome d’Annecy.

Gérard Fumex suivait alors le collectif qui franchissait illégalement le grillage qui donne accès au tarmac. Vidéos et interview étaient au programme du journaliste. Prévenus, les gendarmes ont évacué tout le monde et dressé des procès-verbaux.

Le journaliste a eu la surprise d’être convoqué devant le tribunal pour le 23 mars. Motif : occupation illégale de l’aérodrome. Il risque une forte amende. Le journaliste avait pourtant présenté sa carte de presse aux forces de l’ordre en leur expliquant qu’il ne faisait que son métier.

Le SNJ, le SNJ-CGT, la Cfdt-Journalistes et le SGJ-FO s’étonnent d’une telle convocation, sur le même motif que les militants écologistes, et considèrent qu’il peut s’agir là d’une entrave à l’exercice d’informer. Les journalistes ne sauraient être traités selon les mêmes critères que les manifestants. Quand ils couvrent une manifestation, ils sont là pour informer nos concitoyens.

Nous, organisations syndicales représentatives des journalistes, espérons que la justice saura faire la différence, dans le respect de l’état de droit et de la liberté d’informer et d’être informé.

Nos organisations syndicales appellent à se joindre au rassemblement de soutien de mardi 23 mars à 9h devant le Palais de justice d’Annecy, organisé par la Coordination Stop Loi Sécurité Globale74.